



## *Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur*

Saint Vallier-de-Thiey, le 13 Janvier 2011

A l'attention de Mesdames et Messieurs les délégués du Comité Syndical

Objet : réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Mesdames et Messieurs les délégués du Comité Syndical,

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur qui se tiendra :

**Le jeudi 27 janvier 2011  
à 15H00  
à la mairie de CABRIS – salle Frédéric Mistral**

Ordre du jour :

- 1) Compte-rendu des avis intermédiaires sur le projet de Charte et adoption d'orientations pour la prise en compte des remarques
- 2) Débat d'Orientation Budgétaire 2011
- 3) Adoption du règlement pour l'organisation d'un concours sur le logo du PNR
- 4) Questions diverses

Le Comité Syndical sera suivi de la signature de la convention de partenariat avec le **pôle de compétitivité Capenergies**.

Si, toutefois, vous ne pouvez pas assister à cette réunion, je me permets d'attirer votre attention sur la nécessité de vérifier que le délégué suppléant puisse y assister ou bien de compléter et de transmettre votre pouvoir à un autre délégué du même type de collectivité.

Vous trouverez ci-joint les pièces se rapportant à l'ordre du jour.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les délégués au PNR, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Le Président  
Sénateur-Maire

Marc DAUNIS

- PJ :
- Pouvoir
  - Projets de Délibérations
  - Pièces afférentes



## *Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur*

---

### Procès-verbal du Comité Syndical du 27 janvier 2011 à 15H Salle Frédéric Mistral – Cabris

---

Secrétaire de séance : Sylvie RAFFIN-CALLOT

Membres en exercice : 60

Membres présents : 33 dont 2 ayant double compétence

Pouvoirs : 7

Présents(es) :

Marc DAUNIS

France AOUIZERATE (*suppléante de François REYNE*)

André ASCHIERI

Jean-Marie AUDOLI

Henri BELCHIOR

Laurence CLAISSE

Marlène COLA (*suppléante de Sébastien HAMEL*)

Roger CRESP (*suppléant de Marc MALFATTO*)

Antoine D'AQUINO

Pierre FABRE (*accompagné du suppléant Hubert GERMAIN*)

Michel FUNEL (*suppléant d'Yves FUNEL*)

Pierre-Alain GARROT

Gisèle GASTAUD (*accompagnée du suppléant Philippe FANTON D'ANDON*)

René GILDONI

Juliette GIOVANNINI

Francis GORDA (*suppléant d'Adrien GUEMERT*)

Thierry GUEGUEN

Jean-Pierre MASCARELLI

Serge MAUREL

Eric MELE

Francis MERISIER

Suzanne NOBLES (*suppléante de Jean-Marc DELIA*)

Jean-François OSTENG

Annie POMPARAT

Jean-Louis PUCETTI (*accompagné du suppléant Pierre CORBIN*)

Sylvie RAFFIN-CALLOT

Richard RIBERO

Georges ROMEY (*suppléant de Gérard BOUCHARD*)

André ROUMAGNAC

Christian SEGURET (*accompagné du suppléant Armand PICCHI*)

Alain VAUDABLE

Pouvoirs :

Michèle BELLERY donne pouvoir à Jean-Louis PUCETTI, Claude BERENGER donne pouvoir à Serge MAUREL, Daniel DUMONT donne pouvoir à Francis MERISIER, Régis LEBIGRE donne pouvoir à France AOUIZERATE, Gérard TASSO donne pouvoir à René GILDONI, Jacques VARRONE donne pouvoir à Marc DAUNIS, Jean-Louis TOFANELLI donne pouvoir à Juliette GIOVANNINI.

Absents-Excusés(es) :

Roland ALVAREZ, Cécile BALDINI-BIOLETTA, Alain BARBAGLI, Paul CONTESSO, Danielle DOMENICHINE, Raymond DONADEY, Alain DUJON, Christophe ESCANO, Joëlle FAGUER, Manfred FAYARD, Vincent GIOBERGIA, Pierre GIROUD, Marion LUIGI, Sylvaine MATILLO, Myriam NOCERA, Marc ORSATTI, Gérard PIEL, Hervé ROMANO, Joseph VALETTE, Jérôme VIAUD

Invités :

Marc BAZALCETTE - adjoint à l'environnement de Peymeinade, Pierre BORNET - Maire de Cabris, Jean CANTONI – Adjoint mairie du Tignet, Amandine COUTET - Sous-Préfecture de Grasse, Michel DESSUS - Président Chambre d'Agriculture, Guy MARECHAL - Conseil Général, Cyril MARRO - Conseil général, Philippe TOUTEE - Conseil de développement et Amis du Parc.

Date de la convocation : 18 janvier 2011

Ordre du jour :

1. Compte-rendu des avis intermédiaires sur le projet de Charte et adoption d'orientations pour la prise en compte des remarques.
2. Débat d'Orientation Budgétaire 2011 – Délibération 11-D-001
3. Adoption du règlement pour l'organisation d'un concours sur le logo du PNR - Délibération 11-D-002
4. Questions diverses
5. A la suite du Comité syndical : Signature de la convention de partenariat avec le pôle de compétitivité CAPENERGIES.

Pierre BORNET, Maire de Cabris, souhaite la bienvenue aux participants et remercie le Syndicat Mixte d'avoir choisi d'organiser cette réunion sur sa commune. Il invite d'ores et déjà tous les participants à partager une collation à la fin de la réunion.

Le Président prend la parole pour remercier le Maire et le conseil municipal de leur accueil.

Il présente ensuite rapidement l'ordre du jour et insiste sur l'importance du compte-rendu des avis intermédiaires.

Le Président salue également la présence de Michel DESSUS, Président de la Chambre d'Agriculture avec laquelle le syndicat mixte du PNR vient de signer une convention de partenariat dans un domaine essentiel au développement du territoire. Il précise également que les deux structures se sont engagées à co-animer la commission Agriculture et Forêt et qu'une relation privilégiée s'établit entre leurs techniciens.

Sylvie RAFFIN-CALLOT est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

<b>1. Compte-rendu des avis intermédiaires sur le projet de Charte et adoption d'orientations pour la prise en compte des remarques.</b>
--

Le Président fait part de son plaisir à pouvoir annoncer que le Syndicat mixte a reçu un avis intermédiaire positif.

Il rappelle à cette occasion la constitution de la délégation qui a défendu le projet à ses côtés devant la commission du CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) et le Ministère de l'Ecologie et remercie ses membres pour leurs interventions : Marie Bouchez et Mireille Pile pour la Région PACA, Jean-Pierre Mascarelli pour le Conseil Général des Alpes-Maritimes et Eric Mele représentant de commune, Vice-Présidents, Gabriel Alziar représentant du Conseil Scientifique, Laure Pumareda directrice du Syndicat Mixte.

Le Président remercie tous les élus du territoire pour leur implication et rappelle que les rapporteurs ont été impressionnés par les paysages découverts lors de leur visite sur le territoire et surtout par la forte mobilisation de tous les acteurs sur le terrain.

Le Président précise enfin qu'il reste encore une dernière ligne droite à aborder : voir sur quels points le Syndicat mixte peut consentir à des modifications afin d'intégrer les remarques de l'avis sans pour autant concéder sur des points qui pourraient altérer l'unité du territoire ou le projet partagé.

André ASCHIERI félicite également la délégation dont le Président. Il confirme sa volonté de continuer à travailler en unité.

Il précise qu'il y a un renouveau de l'agriculture qui restera un enjeu essentiel dans le futur. Il remercie à cette occasion, le Président de la Chambre d'Agriculture pour sa présence.

Le Président rappelle sa volonté de renforcer le dialogue avec les communes et propose que le syndicat mixte se mobilise dans les prochains mois pour faire réaliser à chacun les enjeux, avant le vote définitif.

Jean-Pierre MASCARELLI insiste également sur la nécessité d'expliquer le projet de PNR aux acteurs locaux.

Le Président précise que, dans l'attente des courriers officiels, le syndicat mixte a eu connaissance des contenus de ces avis qui vont être exposés et dont il fait lecture de quelques extraits :

#### **« Opportunité du projet**

*La commission reconnaît l'opportunité de créer un parc naturel régional sur le territoire concerné, la convergence et la qualité des patrimoines naturel, culturel et paysager justifiant indéniablement la mise en place de cet outil. La commission considère que la création du parc jouera un rôle essentiel pour préserver et mettre en valeur ces patrimoines et maintenir la vitalité du territoire.*

*La commission souligne l'important travail de concertation réalisé lors de la phase de préfiguration, ainsi que le fort investissement des acteurs du territoire.*

(...)

#### **Conclusion**

*La commission soutient la création d'un parc naturel régional sur ce territoire des Préalpes d'Azur (...).*

*Au terme de la procédure, sous réserve de la prise en compte des demandes, recommandations et observations mentionnées précédemment et de la cohérence du territoire proposé au classement, le dossier présenté à la commission « parcs naturels régionaux et chartes des parcs nationaux » devrait être susceptible de faire l'objet d'une suite favorable. »*

Le Président et le Comité syndical félicitent l'équipe technique pour son travail.

Le Président rappelle que si les avis sont positifs sur le principe de création d'un PNR des Préalpes d'Azur, des éléments importants de modification de notre document nous sont toutefois demandés et que le Comité syndical doit en débattre. Il n'y a pas obligation de suivre les recommandations faites. Néanmoins, si tel était le cas, il faudra très sérieusement argumenter les choix pour obtenir un avis final positif.

Laure PUMAREDA présente le diaporama (Cf. diaporama joint)

Pour chaque point de remarque, le Président demande au Comité Syndical de valider la direction dans laquelle le Syndicat Mixte doit travailler en vu d'une proposition de Charte amendée que le Comité Syndical aura à valider le 17 mars prochain. Aussi, ces validations seront consignées dans le procès verbal mais ne feront pas l'objet de délibérations puisque l'ensemble du nouveau projet de Charte fera l'objet d'une délibération au prochain Comité Syndical.

## **1. Périmètre du PNR**

### Améliorations demandées :

→ CNPN : « Enlever les zones urbanisées sans qualité en limite Sud et Est »

→ Fédération des PNR : « le périmètre est défini avec précision (...) le parti pris paraît pertinent (..) à la présence près des deux installations SEVESO et de la précision des partenariats avec les communes voisines de la Siagne et du 04. »

Proposition : Conserver « l'esprit » du périmètre → intégration des zones de transition rural/urbain et en particulier si possible les centres anciens. Le PNR n'étant ni une réserve ni un parc national, il est important d'intégrer des zones de vie et d'habitation au périmètre. Toutefois, il reste encore 2 choix possibles :  
-retravailler précisément le périmètre et décaler de 3 à 6 mois.

*-conserver le périmètre et prévoir un argumentaire très solide et des orientations particulières concernant les zones posant question. Calendrier 2012 maintenu.*

Le Président regrette que les communes du Tignet, Le Rouret, Peymeinade ne figurent pas dans le périmètre mais il aurait alors fallu recommencer toutes les études et la procédure, ce qui n'était pas possible. Ces communes sont donc associées par convention.

Thierry GUEGUEN, précise également à propos notamment du Val de Chalvagne situé dans le Var que la bi-départementalité était assez problématique à gérer.

Le Président propose de rester cohérent avec ce qui a été défendu devant le CNPN en précisant ce qui a été dit :

- Travail très précis avec les communes concernées, parfois à la parcelle.
- Il serait difficile pour les élus concernés de revenir sur ce qui déjà été débattu avec leurs concitoyens et décidé avec leur conseil municipal.
- C'est toute la philosophie du Parc qui soutient ce choix.

Il propose donc de conserver le périmètre en argumentant sur ces zones et notamment sur les sites SEVESO.

Jean-Pierre MASCARELLI recommande également de rester cohérent avec ce qui a été fait. Il ajoute que le CNPN a laissé entendre qu'il prêtait des intentions au PNR concernant l'urbanisme au vu de ce qui existe sur la côte et qu'il faut s'en défendre.

Pierre BORNET demande si les sites SEVESO posaient vraiment problème à la commission du CNPN.

Jean-Pierre MASCARELLI répond que oui, car ils craignent que cela puisse ternir l'image des PNR en général. Il préconise avec le Président de préparer un argumentaire à ce sujet qui précisera la nature des dangers potentiels et les mesures prises et à prendre pour y faire face.

Eric MELE ajoute qu'il est préférable que ces sites fassent partie du PNR pour avoir un moyen d'influence sur eux plutôt que de les avoir en limite de territoire sans possibilité d'action.

## **Le Comité Syndical valide la proposition présentée de conservation du Périmètre**

### **2. Biodiversité**

*Améliorations demandées :*

*→ Mettre en évidence les corridors écologiques*

*Proposition : le Conseil Scientifique travaille à l'élaboration d'une carte des corridors qui pourra être incluse à la Charte.*

## **Le Comité Syndical valide la proposition présentée concernant la Biodiversité**

### **3. Gestion de l'urbanisme**

*Améliorations demandées :*

*→ Reprendre la DTA et notamment ses cartes*

*→ Objectifs de modération de la consommation d'espace plus précis*

*Proposition : reprendre les cartes de la DTA. Réfléchir s'il existe des objectifs plus précis à proposer le 17 mars mais qui tiennent compte de la diversité des situations des communes.*

Laure PUMAREDA précise que la DTA est un document assez volumineux impossible à retranscrire en l'état. Il est donc proposé de reprendre les principaux éléments et d'introduire les cartes dans la Charte.

Concernant la précision des objectifs de modération de la consommation d'espace la directrice propose de réfléchir à des orientations générales car aucune étude suffisante n'a été réalisée pour pouvoir donner des objectifs chiffrés, les SCOT Ouest et NCA notamment, sont seulement en cours d'élaboration. Jean-Pierre MASCARELLI précise que cette demande ne relève pas de la compétence du syndicat mixte puisque cela concerne les communes et que l'objectif du projet de PNR n'est pas de faire de ce territoire « une réserve d'indiens ». Eric MELE estime que les communes du nord ne sont pas concernées.

**Le Comité Syndical valide la proposition présentée d'inclure davantage d'éléments de la DTA et notamment les cartes et de réfléchir à des objectifs généraux de modération de la consommation d'espace.**

#### **4. Paysages**

*Améliorations demandées :*

→ *Ajouter des principes directeurs*

*Proposition : reprendre la forme, des prescriptions étant déjà dans l'article 19 mais peu mises en évidence.*

**Le Comité Syndical valide la proposition présentée concernant les paysages**

#### **5. Forêt**

*Améliorations demandées :*

→ *Projet de Charte forestière peu mis en valeur*

→ *Partenariats avec les territoires extérieurs peu explicités*

*Proposition : indiquer le rapprochement de la communauté de communes des Monts d'Azur avec la communauté de communes Artuby-Verdon (83) pour une Charte forestière et un Plan d'approvisionnement territorial (justifié par le besoin d'approvisionner des chaudières) ; expliciter une volonté de travailler avec les territoires voisins préalpins aux problématiques comparables.*

Le Président estime que cette remarque est fondée. La Charte est trop légère sur la thématique, surtout en considération de la surface occupée par les forêts sur notre territoire. Il précise que Jacques VARRONE, administrateur du Centre régional de la Propriété Forestière, a proposé son aide sur ce point ainsi que d'autres personnes référentes.

Jean-Pierre MASCARELLI estime que ce travail pourrait être étendu vers l'Est du territoire.

Hubert GERMAIN insiste sur le fait que les énergies renouvelables comme l'Energie Bois sont accessibles aux agriculteurs et peuvent leur constituer un complément de revenu.

**Le Comité Syndical valide les propositions présentées concernant la forêt**

#### **6. Circulation des véhicules à moteur**

*Améliorations demandées :*

→ *Annexer les arrêtés municipaux à la Charte*

*Proposition : mener un complément d'analyse et éventuellement citer quelques arrêtés municipaux déjà existants après validation des communes.*

Jean-Pierre MASCARELLI précise que la problématique de la gestion de la circulation motorisée correspond à une préoccupation à l'origine du projet de PNR. Le Parc pourra en effet favoriser une meilleure application des arrêtés et effectuer un travail de prévention, d'éducation à l'environnement et d'explication des enjeux.

**Le Comité Syndical valide les propositions présentées concernant la circulation des véhicules à moteur**

## 7. Carrières

Améliorations demandées :

→ *Le rapport de charte doit identifier les zones sensibles à forts enjeux patrimoniaux et paysagers du territoire qui n'ont pas vocation à accueillir des sites d'extraction.*

Proposition : *les espaces naturels remarquables et/ou les zones paysagères emblématiques et/ou les zones agricoles.*

Le Président explique que la commission CNPN craint que les nouvelles constructions prévisibles dans les Alpes Maritimes ainsi que le défaut de retraitement créent une pression supplémentaire sur le territoire du projet pour l'ouverture de nouvelles carrières. Le Comité syndical propose de garder les 3 critères et de voir avec chaque commune si cela pose un problème sur son territoire et rester ainsi fidèle à une étroite collaboration avec les élus municipaux.

**Le Comité Syndical valide la proposition présentée concernant les carrières, de garder les 3 critères et de voir avec chaque commune.**

## 8. Calendrier prévisionnel

Le Président demande aux communes de lui signaler les besoins d'explication sur le PNR et les encourage à prévoir une petite intervention d'un membre du Bureau en Conseil municipal pour débattre du PNR. Enfin, le Président souligne l'importance des commissions thématiques et demande aux communes d'y participer le plus largement possible, notamment en faisant circuler les éléments du plan d'actions.

## **2. Débat d'Orientation Budgétaire 2011**

Eric MELE présente le diaporama (cf. diaporama joint)

Le Comité syndical est interrogé sur l'embauche d'une personne supplémentaire dans l'équipe technique (4 personnes actuellement) pour la valorisation du territoire-tourisme.

Le Président précise qu'il avait bloqué le nombre d'agents du syndicat mixte car il préfère que le PNR ne soit pas une « machine » administrative mais bien une structure souple ayant recours à des études ponctuelles si besoin.

Toutefois :

- Les besoins identifiés requièrent des qualifications que n'ont pas les agents actuels
- Nous avons désormais bon espoir que le projet aboutisse
- Le développement économique est un enjeu vital pour le nord du territoire.

Le Président estime qu'il faut aller de l'avant et que cette conviction encourage l'embauche d'un nouvel agent.

Le Président soutient cette proposition d'embauche du Vice-Président qu'il estime stratégique d'autant que le travail effectué dans ce domaine sera un argument supplémentaire pour obtenir la labellisation.



Le Comité syndical est interrogé sur 3 scénarios pour les cotisations :

- 1/ Baisse : baisse de la cotisation globale et maintien des cotisations des communes
- 2/ Maintien : maintien de la cotisation globale et légère hausse des cotisations des communes
- 3/Augmentation : augmentation de la cotisation globale et hausse des cotisations des communes

Alain VAUDABLE s'interroge sur l'égalité de traitement entre communes de 3000 habitants et celles de – de 300. Eric MELE répond que les cotisations sont calculées au prorata du nombre d'habitants.

Le Président précise que dans le scénario d'augmentation du budget proposé, ce sont la Région et le Département qui assument l'essentiel de la hausse (11050 € sur 13 000 €) alors que les communes n'assumeront que quelques euros d'augmentation.

Le Président et Eric MELE citent quelques exemples de cotisations dans le scénario d'augmentation :

Communes	Cotisation 2010	Cotisation 2011
Briançonnet	154.53	162.74
Escagnolles	243.36	279.40
Gréolières	250.11	279.07
Le Mas	137.11	146.40
St Vallier de Thiey	976.77	1183.25

Roger CRESP précise que les communes qui cotisaient jusqu'à présent au SIVU payaient une cotisation annuelle bien plus importante. Le délégué de Gréolières parle de 8 000 € annuel pour sa commune contre 250 € pour le PNR.

Annie POMPARAT demande comment évolueront les cotisations une fois le projet de Parc validé.

Le Président répond que cela dépend des choix futurs du Comité syndical. Certains parcs fonctionnent avec peu de personnel tandis que d'autres ont plus d'actions et plus de personnel. C'est pourquoi les discussions sur le programme d'actions des mois à venir seront importantes. Le président désire organiser des réunions cantonales sur cette question avec les maires et les élus municipaux.

France AOUIZERATE conseille de mettre en évidence ce que cela apportera aux communes.

Pierre BORNET demande si l'on peut faire un choix entre l'embauche d'un agent et le recours à une agence de communication.

Le Président souligne les dérives de certaines structures qui veulent avoir toutes les compétences en interne alors qu'il est possible de recourir à des mutualisations et collaborations ponctuelles ou partielles. Toutefois, les compétences requises dans ce cas sont particulières et requièrent un emploi à plein temps. Il pense qu'il serait possible de mutualiser des prestations avec les communes et les intercommunalités adhérentes pour répondre à des besoins. Il demande aux communes de signaler au syndicat mixte les compétences qui pourraient lui être utiles.

Hubert GERMAIN cite également les emplois partagés entre structures à Grasse.

Le Président demande aux membres du Comité syndical s'ils sont d'accord avec le scénario 3, sous réserve de l'accord de la Région et du département. Les délégués y sont favorables.

### **Le Comité syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire par la délibération n° 11-D-001.**

### **3. Adoption du règlement pour l'organisation d'un concours sur le logo du PNR**

Le président demande si tous les délégués ont bien pris connaissance du règlement. Georges ROMÉY et Alain VAUDABLE ne participent pas au vote.

En l'absence de remarque,

**La délibération n° 11-D-002 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.**

Le Président remercie les participants et clôture la séance.

Fin de séance : 17h30

A la suite du Comité syndical, une convention de partenariat est signée avec le **Pôle CAPENERGIES** pour favoriser l'innovation dans le domaine des énergies renouvelables et de la maîtrise des consommations d'énergie.

Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned centrally below the title 'Secrétaire de séance'.

Sylvie RAFFIN-CALLOT